

SAINT-MANDRIER

Économie d'énergie et préservation du patrimoine

Le conseil municipal a voté une demande de subvention pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Louis-Clément. La commune va récupérer la gestion du site de la Coudoulière.

« **L**a saison estivale a bien démarré », a lancé lundi soir Gilles Vincent, le maire de Saint-Mandrier, à l'issue d'un conseil municipal express qu'il a présidé salle Marc-Baron. L'ordre du jour de douze questions a, en effet, été épuisé en un peu plus de trois quarts d'heure, lors d'une séance relativement consensuelle.

Rénovation à l'école Louis-Clément

Avec déjà, la rentrée scolaire 2023 au centre des préoccupations des élus. Ainsi, une demande de subventions au conseil régional pour le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Louis-Clément a été

adoptée à l'unanimité. « Ce projet vise à revoir l'ensemble du bâtiment qui présente une performance énergétique moyennement satisfaisante », a présenté le maire. Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 526 762 € TTC. Dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord », c'est une aide de 200 000 € qui va être sollicitée. Le Symielevcar sera par ailleurs mandaté pour conclure une convention afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux. Dans un registre plus estival, Gilles Vincent a été autorisé à la majorité à signer un avenant à la convention de gestion par la commune du site de l'Ermitage avec le Conservatoire du littoral,



La gestion du site de la Coudoulière, et donc de sa plage, va être confiée à la commune par le Conservatoire du littoral.
(Photo doc V-m)

qui date d'avril 2012. « En accord avec le Conservatoire à qui l'État a confié la gestion du site, j'ai souhaité étendre

le périmètre d'intervention de la commune, gestionnaire déléguée, à la plage de la Coudoulière », a précisé l'élu

en substance. À la question de Jean-Ronan Le Pen (opp. La vague mandréenne), dont le groupe

s'est abstenu, qui lui a demandé des précisions sur les projets pour le site, Gilles Vincent a renvoyé son opposant à la lecture du Plan local d'urbanisme, l'assurant de la renaturation du site et de l'entretien de l'arrière-plage. On notera l'octroi de subventions exceptionnelles : 1 000 € au centre nautique pour l'achat de matériel (également utilisé dans un cadre scolaire) et 500 € à l'école de plongée du PEM pour l'organisation de la cérémonie de fin de cours. Enfin un « Village italien » sera déployé du 30 août au 3 septembre, de 10 h à 22 h, sur la place des Résistants.

J.-M. V.
jmvincenti@nicematin.fr